



Les Brèves du conseil municipal du 07 avril 2022

Le conseil municipal, réuni en date du 07 avril 2022 à la mairie, a délibéré. Vous trouverez ci-dessous un condensé des principales décisions prises ce soir-là.

1) Compte administratif 2021

Le compte administratif 2021 présente un excédent de 629 722 € en fonctionnement et 4 592 429 € en investissement.

2) Budget primitif 2022

a/ Vote des taux des impôts fonciers

En 2021, les taux des taxes foncières avaient été augmentés de 2.5%, les taux n'avaient pas été augmentés depuis 2013. **Le conseil municipal a décidé de maintenir ces taux pour 2022 :**

- taxe foncière sur le bâti : **21.69 %**
 - taxe foncière sur le non bâti : **36.09 %**
 - taxe d'habitation
- } Les taxes rapporteront 478 459 € à la commune

La commune percevra la taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires mais sur la base des taux de 2019.

b/ Subventions aux associations

Un montant forfaitaire de 29 780 € est accordé aux associations communales, 422 € aux associations non-communales, 5 000 € au CCAS et 2 694 € à la médiathèque de Biesheim ; une enveloppe de 1 200 € est à distribuer en fin d'année aux associations hors commune ainsi qu'une enveloppe de 22 000 € pour les associations sportives de la commune. Les conseillers ont décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la maison St-Jean XXIII pour la mise aux normes de son coffret électrique et est prévue une enveloppe de 8 500 € pour les demandes de subventions exceptionnelles qui seraient faites au cours de l'année.

c/ Le conseil municipal a adopté son budget primitif 2022 qui se présente en équilibre en fonctionnement et en investissement :

- <u>Section de fonctionnement :</u>	Dépenses	3 132 000 €	Recettes	3 132 000 €
- <u>Section d'investissement :</u>	Dépenses	5 241 000 €	Recettes	5 241 000 €

Les principales opérations retenues pour le budget 2022 sont les suivantes :

- rénovation intérieure et extérieure Ecole Dumas pour extension du périscolaire : 3 200 000 €
- extension de la salle des fêtes / local de stockage : 300 000 € dont 208 000 € de Restes à Réaliser (RAR)
- accessibilité intérieure et extérieure aux bâtiments publics : 200 000 €
- aménagement de la Plaine de jeux (jeux et agrès sportifs) : 222 000 €
- remplacement de luminaires : 145 000 € dont 104 000 € de RAR
- remboursement emprunt de la salle des fêtes : 103 674 € (90 931 € en capital et 12 743 € en intérêts)
- matériel roulant (tracteur) : 100 000 €
- remplacement chaudière bâtiments communaux : 50 000 €
- matériel informatique mairie et écoles : 40 000 €
- arrosage automatique terrain de foot : 33 000 € dont 29 000 € de RAR
- vidéoprotection : RAR de 30 000 €
- matériel et outillage de défense civile : 28 000 €
- travaux Centre Europe : 20 000 €

3) Communauté de Communes du Pays Rhin-Brisach / marché de fournitures de gaz et électricité : constitution d'un groupement de commandes

Les conseillers ont décidé d'approuver l'adhésion de la commune au nouveau groupement de commandes réalisé par la Comcom pour la fourniture de gaz et d'électricité pour la période 2023 à 2026 (groupement pour ces fournitures depuis 2019 auprès de VIALIS et ALSEN).

4) Périscolaire

Le conseil municipal a approuvé le programme et l'estimation globale de l'opération de rénovation et a lancé la procédure de sélection du maître d'œuvre.

5) Plaine de jeux : aménagement de jeux et structures sportives

La commission du cadre de vie a proposé de compléter les équipements pour adultes et jeux pour enfants installés dans la plaine de jeux, afin de la rendre plus attractive et plus accueillante. Le conseil municipal a approuvé le nouvel aménagement et l'achat de nouveaux agrès : un tourniquet, une balançoire nid d'oiseau, un arbre à escalader, une tyrolienne, deux vélos, une structure sportive avec borne de traction et poignées de suspension, un terrain multisport... L'ensemble de cette opération comprenant la fourniture des équipements, la pose ainsi que la réalisation des sols amortissants est estimé à 225 000 € TTC. Une consultation va être lancée.

6) Totems aux entrées de Volgelsheim

Le conseil municipal a approuvé l'installation de nouveaux totems en acier aux principales entrées de la commune afin d'éviter que les panneaux d'information (village fleuri, libellules...) soient implantés sur les panneaux réglementaires d'entrée d'agglomération. Ces 9 nouveaux totems seront fabriqués par la société ACS TECHNICS pour un montant de 13 176 € TTC.

7) Salle des fêtes : nouveaux tarifs de location

Les conseillers municipaux ont décidé, à compter du 1^{er} juillet 2022, d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes qui dataient de 2015 : augmentation de 10 % pour les locations par les associations, familles et sociétés de Volgelsheim et de 15 % pour les autres locations. Le forfait d'assistance technique pour 4h passera de 140 à 200 €.

8) Plan de Gestion des Risques Inondation Rhin-Meuse 2022/2027 : avis de la commune

Après avoir émis un avis défavorable en 2021, analysé le nouveau document du PGRI et ayant constaté que des mesures vont au-delà de la réglementation, le conseil municipal a de nouveau émis un avis défavorable sur ce projet.

9) Mille Club : prolongation de la clôture

Une clôture fermera le côté Est du passage et le portail sera déplacé. Les travaux ont été attribués à la société Est Signalisation pour un montant de 4 458 € TTC.

Du 1^{er} avril au 30 septembre 2022, le point vert est ouvert le mercredi de 14h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h

Nous vous rappelons que vous devez apporter **uniquement des déchets que vous pouvez décharger vous-même** : l'agent du Point Vert n'est pas en mesure de vous aider.

Journée citoyenne samedi 21 mai 2022 : inscriptions

Toute la population est invitée dès 9h à participer à cette journée citoyenne.

17 ateliers sont proposés : essentiellement des ateliers peinture mais aussi des ateliers enfants/parents et autres comme, par exemple, la réalisation d'un nouveau terrain de pétanque... Un repas est offert à l'issue de la matinée.

Vous n'avez pas besoin de compétences particulières, il y en a pour tous les âges et tous les goûts. Renseignements et inscriptions en mairie ou sur le site internet de la commune www.volgelsheim.fr



La commune et le Comité Associatif de Volgelsheim organisent le 6^{ème} Marché aux Puces dans les rues du village le dimanche 15 mai 2022 de 07h00 à 17h00

Les rues concernées sont : rue de la Libération du n°16 au n°28 côté pair et n°17 au 21 côté impair - rue des Provinces - impasse des Ecureuils - rue de la Forêt-Noire du n° 4 au n°8 côté pair et du n°1 au n°9 côté impair - rue de l'Ecole - rue des Vergers - rue des Jardins – rue de la Paix du n°18 au n° 38 côté pair et du n° 17 au n° 43 du côté impair.

Stand de 5 mètres, 15 € l'emplacement (véhicule compris) + 5 € de caution "propreté".

Pour plus de renseignements, contactez le Président du CAVO M. Jean-Luc TAILLEFER au 06 33 39 86 20 ou par mail cavo68600@gmail.com

Directeur de la publication : C. BOLLINGER

Dépôt légal L 100-05 / 00004

Pour préserver l'environnement la commune de Volgelsheim utilise du papier recyclé